

## CAP Accompagnant éducatif petite enfance - Session 2022

### Note à l'attention des candidats

#### Modalités : épreuves ponctuelles terminales

Cette note concerne les candidats individuels ainsi que les candidats au CAP AEPE relevant :

- D'un établissement privé hors contrat
- De l'enseignement à distance
- D'un centre de formation d'apprentis non habilité (CFA)
- De la formation continue (hors GRETA)

**Une mise à jour du CAP Accompagnant éducatif petite enfance vient d'être publiée le 12 Décembre 2020 par arrêté du 30 Novembre 2020.** Toutes les informations indispensables concernant le CAP Accompagnant éducatif petite enfance (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par cet arrêté :

[http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap\\_accomp\\_educ/Annexes\\_CAP\\_AEPE.pdf](http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf)

#### L'inscription

Le registre des préinscriptions pour la session **2022** sera ouvert du **15 Novembre 2021** au **17 Décembre 2021**.

**La préinscription (3 étapes) se fera par le biais de l'application CYCLADES depuis le site académique.**

[https://www.ac-guadeloupe.fr/examens\\_et\\_concours/inscriptions](https://www.ac-guadeloupe.fr/examens_et_concours/inscriptions)

**1 – SUR CYCLADES : Créer un compte ou se connecter avec son compte déjà existant.**

Un lien vous sera envoyé sur votre boîte mail pour confirmer la création du compte.

**2 – SE RECONNECTER SUR CYCLADES : S'inscrire en suivant rigoureusement les étapes en renseignant les différents champs.**

Un fois finalisé vous téléchargez et imprimez la confirmation d'inscription (à dater et signer).

**3 – TOUJOURS SUR CYCLADES : Déposer les pièces justificatives dans les rubriques concernées.**

(Confirmation d'inscription, Pièce d'identité, diplôme (si nécessaire), etc...)

#### 1.1- Candidats relevant de l'enseignement à distance et candidats individuels

**Les préinscriptions seront faites uniquement par internet à l'adresse suivante :**

[https://www.ac-guadeloupe.fr/examens\\_et\\_concours/inscriptions](https://www.ac-guadeloupe.fr/examens_et_concours/inscriptions)

Les candidats qui ne retourneraient pas leur confirmation d'inscription avant le **03 JANVIER 2022** seront définitivement écartés pour la session **2022**.

#### 1.2- Candidats inscrits dans un établissement privé hors contrat ou dans un CFA non habilité

L'établissement d'accueil procède à l'inscription et adresse les confirmations dûment vérifiées, datées, signées et accompagnées des pièces demandées à la Division des Examens et Concours – Bureau des examens professionnels.

### **3. L'évaluation du domaine professionnel**

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

#### **3.1 - L'épreuve EP1 « Accompagner le développement du jeune enfant ».**

*Coefficient 7 (dont 1 pour la Prévention Santé Environnement)*

##### EP1.1 Accompagner le développement du jeune enfant

*Epreuve orale - Durée 25 minutes*

*Coefficient 6*

Exposé du candidat puis entretien avec le jury.

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation, professionnels à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

L'épreuve prend appui sur une PFMP d'au moins 3 semaines en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans répondant aux exigences indiquées dans l'annexe relative aux PFMP. L'épreuve peut également prendre appui sur une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en EAJE ou dans le contexte d'intervention professionnel du domicile.

Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 14 semaines de PFMP.

Le candidat présente **deux fiches** : l'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités.

#### **Transmission des deux fiches relatives à l'épreuve EP1**

Le candidat **devra envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), les 2 fiches en **double exemplaire**.

**Par voie postale du Lundi 12 Avril 2021 au Vendredi 07 Mai 2021.**

**Ou**

**Dépôt sur place semaine du Lundi 03 mai au Vendredi 07 Mai 2021.**

*au Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'épreuve (l'adresse sera précisée sur la convocation à l'examen envoyée mi - avril).* En l'absence des 2 fiches de synthèses conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

Le nom, prénom et numéro de candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche. Des modèles d'entête de fiches sont accessibles sur le site de l'académie :

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de ses deux fiches. En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer zéro à cette épreuve.

## EP1.2 Prévention santé environnement

Epreuve écrite – Durée : 1h

Coefficient 1

L'épreuve de PSE évalue des connaissances et des compétences du référentiel et s'appuie plus particulièrement sur la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de diverses situations.

Le sujet se compose de 2 parties indépendantes, correspondant l'une aux modules 1 à 3, l'autre au module 4.

- Première partie : elle permet d'évaluer des capacités et des connaissances. A partir d'une situation de la vie professionnelle ou quotidienne, le candidat doit notamment appliquer une démarche d'analyse.
- Deuxième partie : elle permet d'évaluer l'application de la démarche d'approche par le risque et les connaissances relatives à l'environnement professionnel et d'expliquer la conduite à tenir dans une situation d'urgence.

### **3.2 - L'épreuve EP2 « Exercer son activité en accueil collectif ».**

Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30

Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

Une PFMP d'au moins 3 semaines ou une expérience professionnelle d'au moins 12 semaines en école maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans) est exigée pour présenter l'épreuve EP2.

Les candidats qui n'ont aucune expérience professionnelle au sein des structures indiquées pour s'inscrire à l'EP1 et l'EP2 doivent réaliser les 14 semaines de PFMP.

### **3.3 - L'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».**

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes

Coefficient 4

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1 h 30.

L'arrêté du 22 février 2017 prévoit la possibilité pour les AMA et les employés à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile.

L'AMA ou l'employé à domicile qui fait ce choix **au moment de l'inscription** au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum). VOIR AVEC LE SERVICE INFORMATIQUE – l'inscription en ligne doit permettre cette possibilité

#### **Transmission du projet d'accueil par les AMA ou les employés à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription :**

Le candidat **devra envoyer** par courrier recommandé avec **accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), le projet d'accueil

**Par voie postale du Lundi 12 Avril 2021 au Vendredi 07 Mai 2021.**

Ou

**Dépôt sur place semaine du Lundi 03 mai au Vendredi 07 Mai 2021.**

au Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'épreuve (L'adresse sera précisée sur la convocation à l'examen envoyée mi – avril. En l'absence d'attestation de PFMP conforme aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré

#### **4. Diplômes permettant de bénéficier de dispenses d'épreuve**

##### **4.1 Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'EPS**

Les candidats déjà titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un CAPA, d'un BEPA, d'un BAC, ou d'un autre diplôme de niveau IV uniquement délivré par le Ministère de l'Education Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture sont dispensés de l'évaluation des domaines généraux (Français, histoire-géographie, mathématiques et éducation physique et sportive). Les candidats individuels ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensés de l'épreuve d'EPS.